



SERVICE DES URGENCES

CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY

📍 3 Quai de l'Hôpital BP 229
89306 JOIGNY Cedex

☎ Secrétariat : 03.86.92.33.36

@ direction@ch-joigny.fr

Site internet : www.ch-joigny.com

LES MEDECINS

Dr Lotfi FRIGUI
Praticien hospitalier
Chef de service

Praticiens :

Dr Nadia AZAIEZ
Dr Jean Marie DOUNIAMA
Dr Mohamed EL FAOUZI
Dr Jules FOKUI
Dr Khoudir HADJ DAOUD
Dr Haikel JEDIR
Dr Abdelhamid NEMMICHE
Dr Jackie RABEDAORO
Dr Kateb SABOUR
Dr Wahid CHERMITI

LE CADRE DE SANTE

Sophie MOREAU



LES MISSIONS

- Accueil 24h/24h, de patients malades ou accidentés dans des situations d'urgence.
- Les urgences médicales sont prises en charge sur place.
- Les urgences chirurgicales sont prises en charge et orientées vers un établissement adapté, en accord avec le patient et son entourage.
- Les urgences pédiatriques sont traitées et, si besoin, orientées vers les services pédiatriques de Sens ou d'Auxerre pour avis spécialisé et éventuelle hospitalisation, après consentement des parents.
- La prise en soins médicaux se fait en collaboration avec les médecins et spécialistes des différentes unités du Centre Hospitalier de Joigny.
- Les examens d'imagerie médicale (radiographies, scanners) et de biologie urgents sont réalisables 24 heures sur 24.
- 2 équipes SMUR interviennent en coordination avec le SAMU-Centre 15 pour les situations d'urgences extra-hospitalières et pour les transferts inter-hospitaliers médicalisés

LES EQUIPEMENTS

1 salle d'attente

5 salles d'examens dont :

- ⇒ 3 salles de déchocage
- ⇒ 1 salle de soins
- ⇒ 1 salle de plâtre

2 véhicules SMUR équipés

1 ambulance de Réanimation

POUR FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est bon de se munir :

- d'une pièce d'identité : carte d'identité ou carte de séjour ou passeport,
- de la carte d'assurance maladie : VITALE ou autre, et de la carte de mutuelle,
- des derniers résultats d'examens : prises de sang, électrocardiogrammes, radiographies, scanners, IRM, etc...
- des dernières ordonnances,
- du carnet de santé ou carte de vaccination
- en cas d'hospitalisation, des affaires de toilette : nécessaire de rasage, coiffage, serviettes et gants, dentifrice et brosse à dents.

Ne pas apporter

- ◇ d'objets de valeurs, bijoux ou argent.
- ◇ Toutefois, en cas de nécessité, ceux ci pourront être déposés au coffre de l'établissement avant transfert au Trésor Public de Joigny.